



## AVIS AUX MEMBRES

N° 2005 - 097

Le 4 novembre 2005

### Congé bancaire du 11 novembre 2005

Nous désirons rappeler aux membres qu'en raison du congé bancaire, vendredi le 11 novembre 2005, aucun règlement ne pourra être effectué à la CDCC.

Étant donné le congé férié pour les banques, les montants des règlements dûs à la CDCC devront être versés en dehors des jours habituels. L'article A-802 (1) des règles de la CDCC indique que :

« Au plus tard à l'heure de règlement du jour ouvrable que la Banque du Canada a déterminé être un jour de règlement, chaque membre de la Société est tenu de verser à la Société, dans la monnaie applicable à l'option ou au contrat à terme, par transfert irrévocable de fonds ou tout autre mode approuvé par la Société à l'occasion, le montant de tout règlement quotidien net dans un compte payable à la Société, tel que l'indique un relevé (le « sommaire quotidien des règlements ») pour ce compte ce jour-là (malgré toute erreur figurant au relevé ou tout solde créditeur d'un autre compte du membre que la Société peut lui devoir). »

Des montants séparés pour les négociations qui auront lieu le jeudi 10 novembre 2005 et le vendredi 11 novembre 2005 devront être réglés avant 8H00 (HE) le lundi 14 novembre 2005.

Dû au congé bancaire les dates de règlement seront les suivantes :

<b>Date de levée</b>	<b>Date de règlement</b>
7 novembre 2005	10 novembre 2005
8 novembre 2005	14 novembre 2005
9 novembre 2005	15 novembre 2005
10 novembre 2005	16 novembre 2005
11 novembre 2005	16 novembre 2005
14 novembre 2005	17 novembre 2005

---

#### Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

65, rue Queen Ouest  
Bureau 700  
Toronto, Ontario  
M5H 2M5  
Tél. : 416-367-2463  
Télééc. : 416-367-2473

800, square Victoria  
3ième étage  
Montréal (Québec)  
H4Z 1A9  
Tél. : 514-871-3545  
Télééc. : 514-871-3530



## **Marge supplémentaire**

La CDCC tient à rappeler à ses membres qu'une marge supplémentaire de 10% sera exigée lors du traitement groupé du mercredi 9 novembre. Les fonds correspondants seront recueillis le jeudi matin, 10 novembre, et libérés le lundi matin, 14 novembre 2005.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le département des opérations de la CDCC.

Michel Favreau  
Premier vice-président et chef de la compensation

---

**Corporation canadienne de compensation de produits dérivés**

65, rue Queen Ouest  
Bureau 700  
Toronto, Ontario  
M5H 2M5  
Tél. : 416-367-2463  
Télec. : 416-367-2473

800, square Victoria  
3ième étage  
Montréal (Québec)  
H4Z 1A9  
Tél. : 514-871-3545  
Télec. : 514-871-3530

[www.cdcc.ca](http://www.cdcc.ca)